

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n° 069-2022

Point 03.1

Point 03.1 de l'ordre du jour

Procès-verbal de la CFVU du 14 juin 2022

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la CFVU du 14 juin 2022**

Résultat du vote

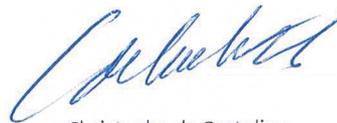
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljaou

14 juin 2022

Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

1. Informations générales.....	4
2. Présentation Navi Campus – Point reporté.....	6
3. Présentation accord Epicur.....	6
4. Procès-verbaux	6
4.1 CFVU du 3 mai 2022.....	6
4.2 CFVU exceptionnelle du 24 mai 2022.....	6
5. Calendrier dérogatoire aux calendriers 2022/2023 des admissions et inscription	7
6. Modification du règlement du concours Unistrapass PGE 2022.....	7
7. Modifications de maquettes	7
7.1 EM Strasbourg.....	7
7.2 Faculté des arts – Point reporté	7
7.3 Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	7
7.4 Faculté des langues – Point reporté	7
7.5 UFR de mathématique et d’informatique – Point reporté	7
8. Calendriers dérogatoires 2022-2023	7
8.1 École de chimie, polymères et matériaux (ECPM)	7
8.2 Faculté de chimie	8
8.3 Faculté des langues (partie 2).....	8
8.4 Faculté de psychologie	8
9. MECC 2022-2023	8
9.1 CEIPI	9
9.2 Faculté des arts – Point reporté	9
9.3 Faculté de chimie	9
9.4 Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	9
9.5 Faculté de géographie et d’aménagement (partie 1)	9
9.6 Faculté des langues – Point reporté.....	9
9.7 IPAG	9
9.8 Télécom Physique Strasbourg (TPS)	9
10. Bilan des actions menées avec la CVEC et projets 2022/2023	9
11. Créations de formations	12
11.1 M1 parcours HealthTech – TPS	12
11.2 DU Lethica : lettres, éthique et arts – Faculté des lettres/ITI Lethica	13
11.3 DU Droit local alsacien-mosellan – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion – Point reporté.....	13
11.4 DU MEREM d’ingénierie appliquée en IRM – Faculté de médecine	13
11.5 DIU Gestion de l’insulinothérapie automatisée – Faculté de médecine – Point reporté	13
12. Tarifs et renouvellement de DU hors SFC	13
12.1 École de management de Strasbourg	13
12.2 Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion.....	14
12.3 Faculté des langues (partie 2)	14
12.4 Institut de développement et d’innovation pédagogique (IDIP)	14
12.5 Institut de préparation à l’administration générale (IPAG)	14
13. Approbation des montants de caution concernant le mobilier événementiel du Service de la vie universitaire	14

Procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 14 juin 2022

14. Tarifs 2022/2023 pour les auditeurs libres	15
15. Tarifs 2022/2023 des droits d'accès aux activités sportives – SUAPS	15
16. Tarif 2022/2023 du Pass Campus	15
17. Tarifs Japanese-Language Proficiency Test (JLPT) – Faculté des langues	15
18. Tarifs de la certification SIELE (service d'évaluation internationale de la langue espagnole) – IUT Robert Schuman	15
19. Convention entre la faculté de chirurgie dentaire et l'École catholique des arts et métiers de Strasbourg – Point reporté	15
20. Avenant à la convention de partenariat entre l'Unistra et l'Université Paris Diderot sur le master In Silico Drug Design-Design des Molécules Bioactives – Point reporté	15
21. Avenant à la convention entre la faculté de physique et ingénierie et l'INSA sur le master Design des surfaces et matériaux innovants	15
22. Renouvellement de la convention entre la faculté de théologie catholique et l'Université catholique de l'ouest	16
23. Renouvellement de la convention entre la faculté de pharmacie et l'Institut mines télécom (IMT) d'Albi	16
24. Accord de coopération internationale aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master entre l'École de Management de l'Université de Strasbourg et L'Université Ca'Foscari de Venise (Italie) – Point reporté	16
25. Accord de coopération internationale aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master entre l'École de Management de l'Université de Strasbourg et Southwestern University of Finance and Economics –SWUFE (Chine) – Point reporté	16
26. Convention pour le cursus intégré franco-allemand, Interprétation et improvisation à l'orgue" entre la Faculté des Arts et la Hochschule für Musik Freiburg (Allemagne) – Point reporté	16
27. Divers	16

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres de droit

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-présidente Formation et parcours de réussite, M. Alexandre MENY, Vice-président Vie universitaire, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Vice-président délégué Offre de formation, accréditation, Mme Sophie KENNEL, Vice-présidente déléguée Transformation pédagogique, M. Édouard LAROCHE, chargé de mission Qualité des formations.

Membres invités permanents

Mme Susie DUMOULIN, Directrice adjointe du Service des bibliothèques, M. Bernard LICKEL, Directeur Espace Avenir, Mme Aude ROCHOUX, Directrice du Service de santé universitaire, M. Dominique SCHLAEFLI, Directeur adjoint du Service de formation continue.

Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Nathalie OSTRE, Mme Jeannine RENNER (DES).

Invités : M. Théo BOUCART (Epicur).

Membres élus

Collège A

M. Fabrice FAVRET, Mme Esther KELLENBERGER, M. Benoît MASQUIDA, Mme Rachel SCHURHAMMER, M. Bruno TRESCHER.

Collège B

M. Cyrille BLONDET, M. Jean-Daniel BOYER, Mme Pascale ERHART, Mme Pascale PECCAVY, M. Thierry PRADIER.

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, Mme Delphine KAPPS.

Collège étudiant

M. Léo FACONNIER, M. Grégoire GALL, M. Arnaud GISSINGER, M. Jehan GOUNELLE, représenté par M. Guilhem PIRES, M. Gauthier MARCOT.

Personnalités extérieures

/

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

Membres de droit

M. Michel DENEKEN, Président de la CFVU (excusé), Mme Valérie GIBERT, Directrice générale des services, M. Christophe De CASTELJAU, Directeur général des services adjoint, Mme Camille FAUTH, Vice-présidente déléguée Transition secondaire/supérieur, orientation.

Membres invités permanents

M. Jean-Paul DE LA RICA, Directeur des études et de la scolarité (excusé), Mme Diane DUPRONT, Directrice du Service de la vie universitaire, M. Sylvain DIAZ, Directeur du Service universitaire de l'action culturelle, Mme Lucie GONIN, Service Communication, M. Thomas KEDINGER, Directeur du Service des sports, Mme Lina RUSTOM, Directrice du CROUS de Strasbourg.

Membres élus

Collège A

Mme Anne-Véronique AUZET, M. Jean-François LAFAIX (procuration à M. Thierry PRADIER), M. Erik-André SAULEAU.

Collège B

Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à Mme Esther KELLENBERGER), Mme Laurence RASSENEUR, Mme Marion STRUB (procuration à M. Fabrice FAVRET).

Collège BIATSS

M. Mohammed CHARGUI, Mme Pauline DUDKA.

Collège étudiant

M. Mohammed AZADPOUR, M. Louis-Marie BÉDEZ, Mme Capucine BLANDET (procuration à M. Arnaud GISSINGER), Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET, ~~M. Florent MARIQUE~~, M. Nahom Gedil MEKURIA, Mme Louise PETER, Mme Laura PLUOT (procuration à M. Léo FACONNIER), Mme Zoé ROMMELFANGEN, Mme Eda SENCALIS, Mme Lucie SOLUNTO.

Personnalités extérieures

M. Dominique KERN – Réseau EUCOR, Mme Doriane RAPP – Provisoire du Lycée Jean Rostand Strasbourg (procuration à Mme Esther KELLENBERGER), Mme Irène WEISS – Conseil régional.

La séance est ouverte à 14 h 10, sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL.

Mme Alexandra KNAEBEL ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), le quorum étant atteint.

Elle précise que plusieurs points de l'ordre du jour sont reportés à la prochaine séance, à savoir les points 2, 7.2, 7.4, 7.5, 9.2, 9.6, 11.3, 11.5, 19, 20, 24, 25 et 26.

Informations

1. Informations générales

Mme Alexandra KNAEBEL évoque tout d'abord Parcoursup. En date du 8 juin 2022, sur les 11 391 places affichées sur Parcoursup, 5 848 propositions d'admission (définitives ou provisoires) ont été acceptées par les candidats, soit un taux de remplissage de 51,3 %, ce qui est conforme au taux des années précédentes.

Mme Sophie KENNEL fait savoir que le séminaire formation « Oui si, où en sommes-nous ? », qui a eu lieu le 19 mai 2022, a regroupé 90 personnes de 19 composantes et 11 services. Il s'agissait de faire un point sur le contexte national et de partager des retours sur les expériences menées au sein de l'Université de Strasbourg (Unistra). Pour ce faire, huit présentations de collègues ont été projetées pendant la journée. Elle propose d'envoyer aux membres de la CFVU le lien vers la synthèse du séminaire et les diaporamas. En résumé, le dispositif « oui si » est nécessaire, mais a des effets qui restent limités sur la réussite et la persévérance des étudiants malgré un engagement fort des équipes pédagogiques et des enseignants. Quelques propositions ont émané des échanges : rendre plus visibles les soutiens qui existent à l'Unistra et l'intérêt du dispositif d'aménagement des études au moment où les lycéens vont faire leurs vœux, valider une proposition « oui si » ou entrent en formation ; trouver un nom plus positif et plus avenant que le barbarisme de « oui si » à l'échelle de l'Unistra, plusieurs composantes l'ayant transformé en l'appelant par exemple Licence+ et Let's ; systématiser les tests de positionnement et d'auto-évaluation en début d'année sur les compétences disciplinaires et les compétences de méthodologie de travail universitaire pour permettre aux étudiants d'aller vers des dispositifs de remédiation plus personnalisés et de prendre conscience de leurs points de difficulté pour leur réussite en 1^{re} année de licence ; bien veiller à articuler la formation disciplinaire et transversale ; développer des pratiques pédagogiques plus actives en 1^{re} année pour favoriser l'engagement et la persévérance des étudiants, notamment des travaux de groupe ; renforcer l'accompagnement des étudiants ; valoriser les acquis des étudiants pendant les modules « oui si » – cela n'est pas possible dans le diplôme – pour la validation du semestre ; partager les outils et les méthodes de coordination et de suivi du dispositif entre composantes ; évaluer le coût à l'étudiant du dispositif ; diligenter d'autres études et enquêtes sur le devenir des étudiants inscrits ; poursuivre les enquêtes de satisfaction du dispositif et essayer de mener des études comparatives entre étudiants « oui si » et étudiants non « oui si », le profil des étudiants entre ce qui se passait avant le « oui si » et aujourd'hui. Elle souligne que beaucoup de chiffres ont été présentés pendant le séminaire, mais les participants ont relevé le manque d'information sur les étudiants qui ne restent pas dans le dispositif – appelés « les évaporés » pendant le séminaire – et qui quittent l'université. Il serait intéressant de savoir si le fait qu'ils aient quitté le dispositif est un réel échec ou si cela les a portés vers d'autres études hors de l'université.

Mme Rachel SCHURHAMMER demande si, suite à ce séminaire, un consensus sur le changement de nom et éventuellement un nom au niveau de l'université a été obtenu. La multiplication des noms nuit à la visibilité du dispositif auprès des étudiants. Mme Sophie KENNEL répond que l'idée a été émise lors des discussions, mais que l'équipe n'y a pas encore travaillé. *(Arrivée de M. GALL à 14 h 18)*

Mme Rachel SCHURHAMMER évoque la possibilité de désinscription des étudiants qui ne participeraient pas au dispositif « oui si », qui avait été discutée avec la Direction des études et de la scolarité (DES). Si elle estime légitime d'engager les moyens

pour les étudiants qui en ont besoin, elle trouve que cela est complexe à faire et parfois brutal. Des composantes ont-elles procédé à cette désinscription ? Mme Sophie KENNEL indique que les témoignages lors du séminaire ont montré que le dispositif était souple ; les étudiants qui n'en avaient finalement pas besoin ont pu en sortir et des étudiants qui n'avaient pas été identifiés initialement ont pu être accueillis. Le point soulevé par Mme Schurhammer n'est pas ressorti des échanges en séminaire. En revanche, un constat a été partagé : malgré les effets limités et la charge de travail énorme que cela représente, les personnes engagées dans ce dispositif n'envisageaient pas du tout d'arrêter. Mme Alexandra KNAEBEL souligne que le dispositif « oui si » correspond à une vraie contractualisation. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT confirme que de nombreuses composantes ont témoigné de l'ouverture du dispositif à des étudiants un peu « moyens ». Vu l'énergie déployée par les composantes pour sa mise en place, elles ont saisi l'opportunité pour faire bénéficier de ces financements à d'autres étudiants.

M. Léo FACONNIER remercie Mme Kennel pour la proposition de transmettre le lien vers les documents ; les étudiants pourront ainsi lui faire un retour après lecture. Ce dispositif a ses limites, mais les axes d'amélioration évoqués sont intéressants, notamment sur l'accompagnement, la pédagogie active et le partage des pratiques entre composantes. Les élus étudiants de l'Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg (Afges), qui avaient des attentes par rapport à ce dispositif, sont satisfaits de voir qu'il évolue positivement. Mme Sophie KENNEL indique que l'équipe s'engage à se mettre au travail pour améliorer le dispositif, notamment au travers de la constitution d'un groupe de travail auxquels des membres de la CFVU, en particulier des élus étudiants, seront conviés. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT rappelle qu'au début du dispositif, les débats ont eu lieu en CFVU sur les deux types de dispositifs. Le cheval de bataille de l'Afges à l'époque était le dispositif de type 2. Lors du séminaire, elle a noté une diminution du dispositif de type 2, les composantes trouvant qu'il est trop dissuasif ou trop contraignant – une fois les enseignements étalés, on ne peut pas plus revenir en arrière. M. Thierry PRADIER demande confirmation : le type 2 correspond à un étalement de la 1^{re} année sur deux ans ? Mme Sophie KENNEL acquiesce. Cela peut être aussi une année de propédeutique. La licence se déroule donc sur quatre ans. M. Thierry PRADIER informe que la Faculté de physique et ingénierie est repassée à un type 1 parce que les résultats du type 2 n'étaient pas ceux escomptés. Mme Sophie KENNEL constate que cela rejoint les remarques du séminaire : il n'est pas possible de moduler un type 2 alors que sur le type 1, les étudiants peuvent entrer et sortir selon les besoins.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT avoue avoir été étonnée par la diversité des solutions mises en œuvre ; des enseignants ont une idée, la tentent et elle fonctionne.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT réitère ses félicitations pour l'organisation de ce séminaire. Ce n'est pas si souvent qu'on a l'occasion d'échanger sur ses thématiques à l'université ; le format était adapté, que ce soit pour les élus, les composantes et les services. Mme Sophie KENNEL indique que c'était le premier d'une longue série.

M. Thierry PRADIER rebondit sur la proposition d'évaluer le coût du dispositif à l'étudiant. L'on dit souvent que, pour les classes préparatoires aux grandes écoles, le coût moyen par étudiant est de 15 000 € alors qu'à l'université il est plutôt de 10 000 € et pour les brevets de technicien supérieur (BTS) un peu plus. Il serait intéressant d'avoir ces chiffres pour l'Unistra ; il existe peut-être, mais il ne les connaît pas. Personnellement, il reste persuadé que l'on ne fait pas assez pour les étudiants. Ces dispositifs « oui si » ou d'autres – il cite la plateforme d'intégration en licence sciences, c'est-à-dire des cours de remise à niveau en début d'année pour les primo-entrants – devraient être généralisés à toute l'université, voire être développés sur tout le parcours de la licence. Mme Sophie KENNEL concède que les tests de positionnement représentent une grosse piste de travail. Elle signale avoir rencontré la veille les inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur sur la question de l'organisation de la 1^{re} année en lien avec la réussite des étudiants : cela a aussi été abordé.

Mme Alexandra KNAEBEL passe la parole à M. MENY pour un autre point d'information. M. Alexandre MENY informe que la Fondation Université de Strasbourg organisera le 28 juin 2022 de 12 à 16 heures une rencontre, à destination des personnels de l'Unistra et des étudiants, avec les différents acteurs qui ont été mobilisés aux côtés de la fondation *via* des dons et des actions concrètes dans le cadre du fonds d'urgence pour les étudiants mis en place pendant la crise sanitaire. Ils invitent les membres de la CFVU à diffuser l'information autour d'eux.

Mme Alexandra KNAEBEL termine les informations générales en abordant la certification en langue anglaise. Depuis la dernière séance, le Conseil d'État a annulé, par décision du 7 juin 2022, le décret du 3 avril 2022 relatif à la certification en langue anglaise pour la délivrance des diplômes nationaux de BTS, de bachelor universitaire de technologie (BUT) et de licence. Concrètement, cela signifie que le passage de la certification ne sera plus exigé pour la délivrance du diplôme. M. Laroche leur

fera néanmoins un bilan comme convenu. Des sessions sont encore programmées en présentiel d'ici la fin juin ; les étudiants ont été informés qu'il leur était toujours possible de la passer. L'Unistra est en attente d'une information du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) quant à la suite à donner du fait de l'annulation du décret ; une réponse est attendue pour fin juin. M. Édouard LAROCHE indique qu'à la date du 13 juin 2022, 88 % d'étudiants avaient passé le test – il ne sait pas si les 12 % avaient renoncé à réussir leur licence ou s'opposaient à la passer. S'agissant des niveaux, sachant qu'on estime qu'en licence le niveau B2 doit être atteint, deux tiers l'ont atteint. Un bilan plus approfondi leur sera proposé ultérieurement. Vu l'incertitude actuelle du dispositif, il paraît peu utile de lancer un débat aujourd'hui, même s'il avait identifié quelques pistes de réflexion (poursuivre la certification en mode facultatif, faire passer le certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (Cles) ou tout laisser tomber). Il convient d'attendre le cadre du ministère. M. Arnaud GISSINGER reconnaît qu'avoir un débat maintenant ne serait pas opportun au vu de l'absence de réponse du ministère. Il a cependant une question : sachant que la certification n'est plus obligatoire pour valider le diplôme de licence, les étudiants qui ont pu avoir à mettre des fonds pour la passer – ce sont des remontées que les élus étudiants ont eues durant la campagne – pourront-ils être remboursés par exemple ? M. Édouard LAROCHE rappelle qu'il était prévu que cette certification soit sans frais pour les étudiants. Le certificateur, PeopleCert, a une politique de frais en cas d'annulation ou de reprogrammation en dernière minute, mais il s'est engagé auprès de l'Unistra à rembourser les étudiants qui en feraient la demande auprès de lui ou de la cellule certifications. Il encourage M. Gissingner à faire passer le message. Mme Alexandra KNAEBEL précise que l'équipe de vice-présidence fera aussi une communication auprès des composantes en ce sens.

2. Présentation Navi Campus – Point reporté

3. Présentation accord Epicur

M. Théo BOUCART présente un avenant à l'accord de mobilité *European Partnership for an Innovative Campus Unifying Regions* (Epicur). Dans le cadre de la validation de la phase pilote des alliances européennes, la Commission européenne a demandé aux alliances de s'élargir à de nouveaux partenaires membres d'Erasmus+ – les alliances sont cofinancées par le fonds Erasmus+. S'agissant de l'Alliance Epicur, fin 2021, l'intégration d'un neuvième partenaire, l'*University of Southern Denmark* (SDU), a été validée. La SDU est principalement basée à Odense et est spécialisée dans les réseaux régionaux, ce qui confère à l'alliance une valeur ajoutée aux activités menées depuis fin 2019, date officielle du début de l'alliance. Le processus d'intégration est en cours et concerne plusieurs activités transversales à l'alliance. Pour cette présentation, il va se concentrer sur les activités de mobilité. Un accord de mobilité spécifique Epicur, hors Erasmus+, a été signé en mai 2021 par les présidents et recteurs des différents partenaires d'Epicur, qui donne une base juridique à la mobilité Epicur. L'avenant consiste à ajouter le neuvième partenaire dans tous les articles pertinents et à modifier le nombre de partenaires. Outre l'aspect juridique, cela rendra le campus interuniversitaire Epicur accessible aux étudiants de la SDU ; c'est le seul moyen pour les étudiants pour candidater à une mobilité *via* les différents programmes que l'alliance Epicur propose. Cet avenant, rédigé en anglais et en français, est en cours de signature – M. Deneken l'a déjà signé – et sera en vigueur une fois signée par tous les présidents et recteurs. Puisque cet avenant ne concerne pas une modification de l'offre de formation, la DES lui a indiqué qu'il s'agissait d'un point d'information et non pas de délibération.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence de question, remercie M. Boucart et passe au point suivant.

Délibérations

4. Procès-verbaux

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence de remarque sur les procès-verbaux (PV) du 3 mai et du 24 mai 2022, les soumet au vote successivement.

4.1 CFVU du 3 mai 2022

Le procès-verbal de la CFVU du 3 mai 2022 est adopté par la CFVU par 20 voix pour et 1 abstention, 2 membres ne prenant pas part au vote.

4.2 CFVU exceptionnelle du 24 mai 2022

Le procès-verbal de la CFVU du 24 mai 2022 est adopté par la CFVU par 19 voix pour et 1 abstention, 3 membres ne prenant pas part au vote.

5. Calendrier dérogatoire aux calendriers 2022/2023 des admissions et inscription

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise que certaines composantes souhaitent avoir un délai supplémentaire pour inscrire leurs étudiants pour différents motifs : des jurys des années précédentes qui se terminent de manière tardive, l'attente de la réponse d'une autre institution dans le cadre de formations coportées, etc. Les différents motifs invoqués lui semblent valables. En l'absence de remarque, il passe au vote. Le calendrier dérogatoire aux calendriers 2022/2023 des admissions et inscription est adopté par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

6. Modification du règlement du concours Unistrapass PGE 2022

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que l'École de management (EM) souhaite organiser une deuxième session de son concours à un moment différent de la première pour avoir suffisamment d'étudiants. En l'absence de question, il soumet le point au vote. La modification du règlement du concours Unistrapass PGE 2022 est adoptée par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

7. Modifications de maquettes

7.1 EM Strasbourg

M. Thierry BURGER-HELMCHEN fait savoir qu'il s'agit de modifier l'un des masters : l'EM souhaite ajouter un enseignement sur les sciences de données dans un parcours spécialisé dans l'audit. En l'absence de question, il procède au vote. La modification de maquettes de l'EM Strasbourg est adoptée par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

7.2 Faculté des arts – Point reporté

7.3 Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise que le document, assez copieux, porte sur de multiples modifications sur plusieurs diplômes. En l'absence de remarque, il met le point aux voix. La modification de maquettes de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion est adoptée par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

7.4 Faculté des langues – Point reporté

7.5 UFR de mathématique et d'informatique – Point reporté

8. Calendriers dérogatoires 2022-2023

8.1 École de chimie, polymères et matériaux (ECPM)

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise que l'École de chimie, polymères et matériaux (ECPM) souhaite commencer sa formation deux jours avant la date du 1^{er} septembre 2022. D'autres composantes avaient émis ce souhait lors de séances précédentes et la CFVU avait répondu par la négative.

M. Léo FACONNIER demande si, hormis une rentrée avant le 1^{er} septembre, les autres points sont cohérents. M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond par l'affirmative ; ce sont des adaptations de calendrier pour des stages ou de l'alternance. Mme Clémentine BOURGEOIS précise qu'il y a deux calendriers dérogatoires pour l'ECPM, un pour le cycle d'ingénieurs qui inclut une rentrée avant le 1^{er} septembre et un pour ChemBioTech. M. Thierry BURGER-HELMCHEN soumet au vote chacun des deux points.

Le calendrier dérogatoire des cycles d'ingénieur pour 2022-2023 de l'École de chimie, polymères et matériaux (ECPM) est rejeté avec 20 voix contre et 3 voix pour.

Le calendrier dérogatoire de la mention ChemBioTech pour 2022-2023 de l'École de chimie, polymères et matériaux (ECPM) est adopté par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

M. Thierry PRADIER a souvenir que la Faculté de physique et d'ingénierie et l'Unité de formation et de recherche (UFR) de mathématique et d'informatique avaient aussi demandé un calendrier dérogatoire pour une rentrée avant le 1^{er} septembre 2022 lors de la séance du mois de mai. Même s'il a bien compris que la CFVU a suivi cette « règle » de « pas de cours avant le 1^{er} septembre » pour des problèmes de logement, il souligne que, pour la Faculté de physique et d'ingénierie, la dérogation était demandée pour la bonne continuation des études des étudiants. Cela lui permettait de proposer des remises à niveau,

des révisions, etc., qui ne sont pas obligatoires et qui ne font pas partie intégrante de l'évaluation des étudiants. Il s'interroge donc sur la raison des votes contre. Il trouve dommage que l'on n'arrive pas à déroger à une règle alors qu'on demande des dérogations. M. Thierry BURGER-HELMCHEN rappelle que, pour les formations présentées au mois de mai, il y avait beaucoup d'étudiants étrangers qui devaient bénéficier de ces remises à niveau et qu'il n'était pas certain qu'ils soient disponibles au moment où ces formations spécifiques étaient organisées ; c'était aussi une question d'égalité entre étudiants qui pouvait poser problème.

8.2 Faculté de chimie

M. Thierry BURGER-HELMCHEN propose, sur la suggestion de M. Masquida, de voter les trois points suivants simultanément, ces demandes de dérogation étant classiques.

Les calendriers dérogatoires pour 2022-2023 de la Faculté de chimie sont adoptés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

8.3 Faculté des langues (partie 2)

Les calendriers dérogatoires pour 2022-2023 de la Faculté des langues (partie 2) sont adoptés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

8.4 Faculté de psychologie

Les calendriers dérogatoires pour 2022-2023 de la Faculté de psychologie sont adoptés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

9. MECC 2022-2023

M. Thierry BURGER-HELMCHEN remercie au préalable l'ensemble des élus qui ont participé à la réunion de pré-étude des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) et en particulier les élus étudiants, qui ont, une fois de plus, montré que leurs jeunes yeux étaient bien plus acérés que les siens pour détecter les coquilles. Lors de cette réunion, un certain nombre d'interrogations ont été remontées sur les MECC de la Faculté des arts et de la Faculté des langues ; n'ayant pas encore obtenu les éléments, elles sont reportées à la prochaine réunion. La Faculté de droit a, quant à elle, apporté un complément pour clarifier sa formulation sur la compensation entre les semestres de licence, qui existe bien. Il s'enquiert des remarques avant de passer à un vote global sur les MECC.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT souhaite savoir si une tendance se dégage de la précision « acquis / non acquis » qui doit maintenant apparaître. M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que pour l'instant, il n'y en a pas. En revanche, dans les premiers échanges avec les composantes qui ont déjà fortement commencé à réfléchir pour la nouvelle offre de formation, une envie pour du « acquis / non acquis » se dessine en particulier sur les unités d'enseignement (UE) de langues.

Mme Rachel SCHURHAMMER observe que les BUT ne font pas partie du package. Ont-ils mis en place une évaluation par compétences ? M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond par l'affirmative. Mme Alexandra KNAEBEL précise qu'il existe toujours des notes ; on n'est pas complètement sur du « acquis / non acquis ». Mme Rachel SCHURHAMMER prolonge sa question : ont-ils changé leurs modalités d'évaluation de leurs parcours suite à cela ? Mme Alexandra KNAEBEL explique que les règles de progression et de compensation vont changer ; elles sont définies nationalement dans l'arrêté qui régit le diplôme. Mme Rachel SCHURHAMMER pensait à l'évaluation des compétences durant l'année. Mme Sophie KENNEL confirme que l'évaluation est plus en compétences sur des situations d'apprentissage et d'évaluation. Mme Rachel SCHURHAMMER aimerait qu'une présentation de l'expérience des instituts universitaires de technologie (IUT), qui sont parmi les premiers à mettre en place l'évaluation par compétences, soit proposée, les autres composantes y réfléchissant actuellement pour la prochaine accréditation. M. Thierry BURGER-HELMCHEN ajoute qu'ils pourront également évoquer les difficultés rencontrées lors des jurys de fin d'année. Mme Sophie KENNEL trouve que c'est une bonne idée ; début d'année prochaine, ils auront fini le cycle d'une première année. Ce serait un retour d'expérience et pas un modèle. Mme Rachel SCHURHAMMER dit que cela n'est pas nécessairement en CFVU. Mme Sophie KENNEL pense qu'avoir un séminaire sur le sujet et une présentation en CFVU serait approprié. Mme Alexandra KNAEBEL estime qu'un séminaire sur l'approche par compétence avec deux ou trois retours d'expérience et une présentation en CFVU sur les règles de progression et de compensation seraient intéressants. Cela leur permettrait aussi de voir que tout n'est pas compensable et peut-être de faire avancer la réflexion globale. M. Léo FACONNIER considère que faire un groupe de travail sur l'approche par compétences peut être intéressant.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN, constatant qu'il n'y a pas d'autres remarques, passe au vote global.

9.1 CEIPI

Les MECC 2022-2023 du CEIPI sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

9.2 Faculté des arts – Point reporté

9.3 Faculté de chimie

Les MECC 2022-2023 de la Faculté de chimie sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

9.4 Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Les MECC 2022-2023 de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

9.5 Faculté de géographie et d'aménagement (partie 1)

Les MECC 2022-2023 de la Faculté de géographie et d'aménagement (partie 1) sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

9.6 Faculté des langues – Point reporté

9.7 IPAG

Les MECC 2022-2023 de l'IPAG sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

9.8 Télécom Physique Strasbourg (TPS)

Les MECC 2022-2023 de TPS sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

Approbation

10. Bilan des actions menées avec la CVEC et projets 2022/2023

M. Alexandre MENY présente un bilan des actions de contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) sur l'année universitaire 2021-2022 et un point prospectif sur l'année 2022-2023 en passant en revue service par service. Il rappelle en préambule les tenants et les aboutissants de la CVEC, qui est un impôt affecté à la vie étudiante et de campus, à l'exception de ce qui touche à la partie formation. Elle est administrée par une commission CVEC qui a validé le bilan et les propositions présentées aujourd'hui ; la commission est composée en majorité d'étudiants. Le volume financier était de 3,3 M€ sur l'année 2021-2022 ; il sera légèrement supérieur pour l'année à venir. La CVEC finance d'une part des actions récurrentes de fonctionnement des services qui touchent à la vie étudiante (Service de la vie universitaire (SVU), Service des sports, Service de santé universitaire (SSU), Service de l'action culturelle (SUAC) et Pôle actions solidaires) et d'autre part des actions nouvelles, ponctuelles et/ou qui ont vocation à se renouveler chaque année ou à développer de formes d'utilisation de la CVEC ou de service aux étudiants.

Le Pôle actions solidaires est issu de la cellule de veille et d'alerte qui existe depuis dix ans à l'Unistra et qui a vocation à aider les étudiants, en majorité internationaux, qui sont à l'Unistra et qui rencontrent de grosses difficultés concernant leur statut d'étudiant, l'obtention de visa d'études, ou financières. Avant la mise en place de la CVEC, cela était financé par la Fondation Université de Strasbourg au travers de dons fléchés sur le sujet. L'idée est de développer ce fonds pour en faire quelque chose de plus fort et de plus proactif dans l'aide aux étudiants de manière générale. Sur l'année écoulée, plusieurs actions étaient liées à la crise ukrainienne. Le bilan financier de la cellule était de 18 000 €. L'Unistra souhaite se doter d'un réel plan de solidarité qui encadrerait les actions de solidarité de l'établissement, donc de la cellule, et qui serait en lien avec les actions de solidarité des collectivités, des différents organismes et des associations, afin que les actions soient menées de concert et non pas qu'elles se chevauchent. Il projette la prévision des dépenses du fonds de solidarité sur l'année 2022-2023 avec entre autres un demi-poste d'assistante sociale et un animateur du fonds de solidarité, des équipements et travaux relatifs à un lieu de solidarité à l'Unistra. Une présentation de ce lieu à la CFVU est prévue ultérieurement.

Concernant le SSU, dont la directrice, Aude Rochoux, est présente, le bilan 2021-2022 est encore fortement marqué par la Covid, mais aussi par une reprise de l'activité classique du service, dont un grand nombre de consultations. Des antennes

délocalisées ont été installées à Illkirch et au centre-ville (campus dit médecine) avec des équipements et des personnels ; cela permet de toucher les étudiants plus efficacement et directement sur leur lieu d'études. Des distributeurs de serviettes hygiéniques seront mis en place dans quinze composantes dans l'année à venir. D'autres actions menées généralement par le service sur la prévention seront poursuivies, par exemple sur la santé sexuelle ou les addictions. Il y aura aussi un fort renforcement en termes d'équipe sur les différents sites, en particulier sur le site de l'Esplanade qui connaît une forte tension.

La partie vie universitaire se répartit en plusieurs actions. La première est l'accueil des étudiants. Les chiffres de l'année 2021-2022 sont fortement en baisse par rapport aux années précédentes. Tout d'abord en raison de la crise Covid qui a fait que les étudiants n'étaient pas sur le campus. Ensuite en raison des travaux du Studium, que le SVU a intégré en février – il est pour l'instant inaccessible – et de son installation avant dans l'ancienne Maison des personnels rue Goethe, donc excentré du campus. L'on note aussi une diminution des appels téléphoniques et des emails traités. Une communication devra être faite pour relancer le SVU et l'accompagnement des étudiants. La distribution d'ordinateurs effectuée pendant la crise Covid a été poursuivie par le SVU pour fournir un accès numérique aux étudiants qui en avaient besoin. Les brigades sanitaires avaient été maintenues pour encourager au respect des consignes de sécurité ; elles devraient être reconduites un peu sur le début de l'année puis décroître. Il y a eu une intensification de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap en 2021-2022, qui sera poursuivi en 2022-2023. S'agissant du soutien à la vie associative, 110 000 € ont été distribués *via* la Commission d'aide aux projets étudiants (Cape). Comparé aux années précédentes, ce montant est en baisse ; cela se justifie par le coup d'arrêt mis aux associations dans le cadre de la crise sanitaire et des difficultés de relance pour certaines associations. De la formation sera faite par le SVU pour relancer l'action étudiante. Une subvention (FSCE) est dédiée au soutien de la citoyenneté étudiante ; elle est versée aux associations représentatives et vise à assurer la formation des étudiants élus dans les différents conseils. Le partenariat qui existe avec l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev) promeut l'accompagnement des étudiants dans les quartiers prioritaires de la ville ; 600 bénévoles accompagnent des jeunes de quartiers prioritaires et les aident à réussir leurs études en collège et lycée et à se projeter dans leur intégration dans la cité. 100 000 € sont dédiés aux aides sociales versées par le biais du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) et de l'aide sociale allocations ponctuelles ; cela permet de toucher les étudiants les plus précaires que l'Unistra n'arrive pas à toucher dans le cadre du fonds de solidarité parce qu'ils doivent répondre à certaines conditions, par exemple être rattachés depuis deux ans à un foyer fiscal français. Il y a aussi un soutien alimentaire aux épiceries sociales Agorae dans la continuité des actions menées pendant la crise sanitaire. Le total des dépenses pour le SVU est de 56 000 € sur 2021-2022. Pour l'année 2022, les projets financés et en cours de financement sont les suivants : du matériel pour l'événementiel, fortement demandé par les services et par les associations ; l'aménagement du Studium (locaux du SVU et salles destinées aux étudiants et aux associations étudiantes, tant des salles de réunion et des postes informatiques permettant de faire des montages pour les communications et pour les visuels d'événements) ; un poste de chargé d'accueil handicap ; la participation au projet plan A qu'il a présenté en point d'information de la CFVU ; le développement d'un marché de Noël solidaire avec des associations à vocation solidaires et les services qui ont trait à la solidarité au sein de l'Unistra pour mener des actions contre la précarité dans cette période assez difficile pour certains étudiants, en particulier les étudiants internationaux bloqués à Strasbourg ; la salle Handivie qui est une salle qui permettra aux étudiants en situation de handicap de se reposer, d'étudier, de suivre des partiels à distance, enfin d'avoir un espace à disposition s'ils en ont besoin à tout moment ; des postes d'étudiants vacataires pour l'accueil au niveau du Studium, pour aider les services qui le demandent en termes de soutien logistique, et pour accompagner les étudiants en situation handicap. Il rappelle que le projet plan A est un projet de plateforme pour recenser les associations étudiantes et les regrouper pour le bon usage de la communauté universitaire ; les 40 000 € correspondent à l'engagement pris au cas où ils seraient lauréats de l'appel à projets (AAP), ce qui est le cas.

Concernant le SUAC, l'année 2021 a été dans un premier temps marquée par le Covid. Ensuite, plusieurs événements, en particulier le Campus alternatif, le festival Démocratif et différentes formes d'expression, en particulier d'étudiants, ont eu lieu. Les ateliers proposés par le SUAC ont également repris. La fréquentation des lieux culturels a été relancée dans le cadre du dispositif Carte culture – la carte étudiante tient lieu de Carte culture maintenant. L'Unistra soutient fortement les différents partenaires culturels. Des actions de médiation ont été également menées ; des étudiants sont là pour mettre en avant les différentes pratiques culturelles auprès des autres étudiants. L'Unistra souhaite renforcer les artistes en résidence progressivement. Enfin, depuis le lancement de la salle de spectacle La Pokop (anciennement Paul Collomp), cogérée avec le Crous, des spectacles se déroulent toutes les semaines. Il projette le tableau des dépenses et recettes du SUAC. Pour 2022-2023, il s'agit d'assurer la continuité et le maintien des différents événements, dont la politique d'accueil d'artistes en

résidence, le développement du dispositif d'artistes associés, la programmation d'ateliers, la Carte culture, etc. Il fait un focus sur La Pokop ouverte en février et qui sera inaugurée en octobre 2022. Le report de l'inauguration a été dû entre autres aux consignes sanitaires et aux différentes réserves liées aux élections. La salle accueillera une quinzaine de spectacles, qui passeront plusieurs fois. Une compagnie sera en résidence et animera la salle toute l'année. Le deuxième focus concerne le festival Démonstratif d'étudiants et d'artistes émergents qui se déroule depuis deux ou trois ; il a vocation à se renforcer et à s'institutionnaliser. L'idée portée par le SUAC est d'en faire un vrai festival partenaire de l'Unistra, de l'intégrer plus dans son fonctionnement, de le développer au niveau national et d'en faire la vitrine culturelle étudiante de l'Unistra.

Il finit avec le Service des sports. Les activités en plein air ont été reprises fin 2020 et les activités en salle début juin 2021 ; elles n'ont touché les étudiants que pour la rentrée 2021 avec une forte intensification des inscriptions *modulo* le fait qu'on a des difficultés à accueillir tous les étudiants dans les disciplines qu'ils souhaitent. La volonté des étudiants de s'investir et de faire du sport est de bons augures pour le service. Les compétitions et les événements ont également repris, notamment les nuits organisées traditionnellement par le service pour mettre en valeur différentes activités – cette année une nuit des arts martiaux mixtes (MMA). La répartition des dépenses montre une forte dépense en matière de salaire, de locaux et de vacations. Les projets 2022-2023 ont beaucoup trait à l'aménagement de locaux et d'infrastructures avec entre autres un projet d'aménagement du campus d'Illkirch (300 000 €). Le service des sports s'est intégré dans le projet de réfection de la voirie pour proposer aux étudiants des équipements sportifs en extérieur et potentiellement à terme mener des cours sur le campus Illkirch. Le projet est cofinancé avec le Crous et devrait voir le jour en 2023. La reprise des compétitions induit des déplacements de la part des étudiants qui participent aux compétitions ; une subvention est versée à l'association sportive Unistra pour participer aux frais des étudiants compétiteurs. D'autres dépenses concernent le financement du centre universitaire de judo ; le remplacement des véhicules du service qui permettent de se déplacer sur les événements pour les compétitions et de faire des événements sportifs en plein air ; l'équipement du Centre sportif universitaire (CSU). Il rappelle que le CSU a été lancé dans le cadre de l'Opération campus. Les budgets ayant été révisés suite aux différents appels d'offres, un surplus financier est à prévoir, notamment sur la CVEC. L'année dernière, la commission CVEC et la CFVU ont validé le principe d'investir le reliquat 2021 du Service des sports dans ce nouveau CSU. Le montant de ce reliquat, aujourd'hui connu, est de 211 620 €. Il est proposé à la CFVU de valider le montant de ce reliquat et d'ajouter 1,8 M€, nécessaire suite aux nouvelles évaluations.

Mme Alexandra KNAEBEL remercie M. Meny pour ce bilan complet et s'enquiert des remarques. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT s'étonne qu'il n'y ait qu'un demi-poste d'assistant social. Pourquoi pas une ou un ? M. Alexandre MENY explique qu'actuellement le Crous finance une partie des assistantes sociales – ce sont des dames aujourd'hui. Il a été convenu que l'Unistra finançait un poste et demi d'assistante et que le Cours finançait l'autre moitié. Cela vient en complément de l'aide sociale ponctuelle.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT demande si les salles des associations prévues au Studium seront mises à la disposition de toutes les associations chartées avec un système de réservation. M. Alexandre MENY répond que trois bureaux seront destinés aux associations chartées, non pas pour qu'elles y établissent leur résidence, mais pour qu'elles puissent y tenir des réunions associatives, des groupes de travail, etc., sur réservation. Dans le même temps, des box seront mis à disposition au rez-de-chaussée du Studium afin que les associations puissent promouvoir leur action et interagir avec les étudiants. Une partie des box sera réservée pour les associations externes comme l'Afev. M. Arnaud GISSINGER trouve que c'est une bonne initiative pour des associations qui n'ont pas de locaux ou qui n'ont pas de locaux adéquats pour tenir des réunions. Il soulève un point de vigilance : même si ce n'est pas l'intention des services centraux ou de l'Unistra, il ne faudrait pas que ces locaux ou box donnent l'idée aux composantes de retirer ou de ne plus donner de locaux aux associations étudiantes qui en auraient besoin. Il est important qu'elles puissent rester ancrées dans leur UFR et composante. M. Alexandre MENY déclare que l'idée n'est clairement pas que cela se substitue à la mise à disposition de locaux à titre pérenne aux associations. Cela permettra à des associations qui n'ont pas de locaux de se réunir, mais aussi aux associations de se réunir dans des horaires plus larges que ceux des bâtiments dans lesquels elles sont installées, le Studium étant ouvert plus tard que certains autres bâtiments du fait de la présence d'une bibliothèque.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT dit être intriguée par le marché de Noël et son coût (48 000 €). M. Alexandre MENY concède que le coût peut paraître conséquent. Il s'agit de mettre en place un simili marché de Noël avec des installations pour que les étudiants puissent venir en présentiel. La principale source de dépenses concerne la mise en place de petites cahutes ; il va chercher le détail. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT fait remarquer que cela correspond à une assistante sociale supplémentaire,

voire une et demie. Mme Rachel SCHURHAMMER demande où il sera installé. M. Alexandre MENY répond qu'il sera placé sur le parvis de la Faculté de droit sur le campus de l'Esplanade. M. Arnaud GISSINGER observe que le marché de Noël permettra d'inviter des associations qui ont des actions de solidarité. Est-il aussi prévu d'inviter des associations étudiantes qui font déjà sur les campus des actions de solidarité ? Il pense notamment aux Agorae. M. Alexandre MENY fait savoir que le SVU est en cours de réflexion sur les différents partenaires qui seront invités au sein du marché de Noël ; les Agorae et les associations de manière large menant des actions de solidarité en font partie.

M. Fabrice FAVRET évoque le campus d'Illkirch. Il suggère de solliciter des financements auprès de la mairie d'Illkirch. Il a déjà suggéré au maire adjoint en charge des sports qu'il a rencontré de mettre quelques moyens financiers pour dynamiser le campus d'Illkirch. M. Alexandre MENY informe que le projet a été lancé avant son arrivée. Il sait que la convention de mise à disposition de certains gymnases avec la précédente mandature de la mairie d'Illkirch n'a pas été renouvelée au changement de mandature, mais ne sait pas si c'est une question de mandature ou de timing. M. Fabrice FAVRET pense qu'il y a possibilité de reprendre les discussions. Mme Aude ROCHOUX partage cet avis.

M. Arnaud GISSINGER revient sur la salle Paul Collomp. Sera-t-il possible pour les associations étudiantes qui veulent organiser des événements culturels de l'utiliser ou est-elle uniquement destinée à des troupes plus professionnelles ? M. Alexandre MENY explique que la programmation de la salle est cogérée entre le Crous et le SUAC ; une commission mixte pour la gestion de la salle a été créée. L'idée est d'accueillir dans cette salle des artistes émergents et/ou étudiants. Le président de l'Unistra et lui trouvent que pour l'instant, il n'y a pas assez d'étudiants programmés ; ils vont insister sur ce point.

M. Jean-Daniel BOYER se renseigne sur les raisons du surcoût pour le futur CSU. Est-ce lié aux augmentations des prix des matériaux ? M. Alexandre MENY répond par l'affirmative. Par ailleurs, les contrats publics qui avaient été conclus ont été arrêtés par les entreprises titulaires des marchés, obligeant l'Unistra à relancer un appel d'offres, ce qui a généré une réévaluation des coûts à l'instant T.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT salue le fait que la CVEC finance le projet de lutte contre la précarité menstruelle et félicite Mme Rochoux pour cette initiative. Les composantes ont eu dans la matinée l'email annonçant l'arrivée des distributeurs après des mois de travail du SSU. Elle espère que cela va se généraliser à toutes les composantes. L'utilisation a l'air simple. Mme Aude ROCHOUX précise que le budget est de 106 000 €. Le SSU a fait une première commande avec le prestataire ; le réassortiment se fera par Gap. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT note que c'est une société française et engagée ; on est cohérent jusqu'au bout. Mme Aude ROCHOUX renchérit : avec des produits bio et écologiques. M. Alexandre MENY confirme que l'idée est de déployer ces distributeurs dans toutes les composantes. Mme Rachel SCHURHAMMER demande si la ville de Strasbourg participe, car elle a fait une grande promotion sur tout ce qui est protection menstruelle. Mme Aude ROCHOUX indique que les actions sont différentes : la mairie de Strasbourg subventionnait à hauteur de 30 € les protections des jeunes femmes. Elle fait savoir que le Crous a aussi mis en place un dispositif similaire dans les résidences universitaires. L'Unistra a fait le choix de mettre des distributeurs. Elle en profite pour dire que les composantes devront recharger les distributeurs. M. Alexandre MENY rebondit sur la remarque de Mme Schurhammer. Le projet de mise en place d'un plan de solidarité vise aussi à éviter les doublons, entre autres avec la ville. À voir s'ils arrivent à harmoniser certaines initiatives ; il espère que cela pourra se faire rapidement. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT signale que la subvention de la ville porte sur des culottes et des cups alors que le SSU met en place des distributeurs de tampons et de serviettes. Ce n'est pas forcément les mêmes publics et cela peut être l'occasion pour les étudiantes de choisir. Mme Aude ROCHOUX précise que la ville a arrêté son dispositif, car elle était complètement submergée.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence d'autres questions ou remarques, propose d'approuver le bilan de l'utilisation des crédits CVEC et les projets 2022-2023. Le bilan des actions menées avec la CVEC et projets 2022/2023 est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 22 voix.

11. Créations de formations

11.1 M1 parcours HealthTech – TPS

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que le M2 HealthTech existe déjà depuis plus un an ; il est lié à un institut thématique interdisciplinaire (ITI). Télécom Physique Strasbourg (TPS), la composante porteuse, se propose de créer le M1 associé. Ce master permet aux étudiants d'avoir une formation pluridisciplinaire sur des applications liées à la robotique, l'imagerie

physique, l'économie, la gestion et la biomécanique, le tout étant de former des personnes aptes à développer de nouveaux outils dans le domaine de la santé liée à la technologie. Le dossier de 110 pages comprend à la fois la création du M1 et une modification de certains éléments du M2 pour que l'ensemble soit cohérent.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT constate que l'exposé des motifs est confus de par l'utilisation tantôt de l'anglais tantôt du français, voire du franglais. M. Thierry BURGER-HELMCHEN dit que cette formation n'aura pas de problème pour obtenir la fameuse UE disciplinaire nécessaire en langue anglaise. *(Rires)* Il concède qu'il faut faire un choix : c'est en français ou en anglais.

Mme Rachel SCHURHAMMER est surprise qu'un master soit porté par une école. M. Thierry BURGER-HELMCHEN retient la remarque.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN, en l'absence d'autres remarques, procède au vote. La création du M1 parcours HealthTech – TPS est approuvée par la CFVU par 18 voix pour et 5 abstentions.

11.2 DU Lethica : lettres, éthique et arts – Faculté des lettres/ITI Lethica

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise qu'il s'agit d'un diplôme d'université (DU) Lettres, éthique et arts (Lethica) qui propose une formation mélangeant éthique, lettres et arts. Elle est liée à un ITI du même nom et est largement subventionnée par les fonds venant de l'ITI.

M. Jean- Daniel BOYER annonce qu'il n'a pas d'objection à la création de ce DU qui mélange arts, lettres et éthique en lien avec l'ITI. Toutefois, il se demande si l'Unistra n'aurait pas intérêt à réfléchir à une reconcentration de l'éthique avec un vrai pôle visible. M. Thierry BURGER-HELMCHEN comprend l'existence de ce DU, puisque cet ITI a été conçu pour créer quelque chose de neuf autour de l'éthique. Néanmoins, il reconnaît que le DU fait peu de remarques par rapport à l'existence d'un master éthique. Il signale que, dans le cadre de la future offre de formation, l'équipe de vice-présidence a signifié aux porteurs d'ITI qu'ils devaient se mettre en relation avec les porteurs de formation de type master et en particulier les doyens et directeurs pour s'assurer que l'ensemble des formations soit un minimum coorganisé ; elle fera un rappel.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN, en l'absence d'autres remarques, il passe au vote. La création du DU Lethica : lettres, éthique et arts – Faculté des lettres/ITI Lethica est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

11.3 DU Droit local alsacien-mosellan – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion – Point reporté

11.4 DU MEREM d'ingénierie appliquée en IRM – Faculté de médecine

M. Thierry BURGER-HELMCHEN fait savoir que ce DU Manipulateurs en électroradiologie-médicale (MEREM) d'ingénierie appliquée en imagerie par résonance magnétique (IRM) concerne le domaine médical. Le programme mélange plusieurs modalités pédagogiques avec une première partie en ligne pour préparer les candidats et une autre qui tourne autour de la manipulation d'un ensemble d'appareils d'IRM. En l'absence de question, il soumet le point au vote. La création du DU MEREM d'ingénierie appliquée en IRM – Faculté de médecine est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

11.5 DIU Gestion de l'insulinothérapie automatisée – Faculté de médecine – Point reporté

12. Tarifs et renouvellement de DU hors SFC

12.1 École de management de Strasbourg

Mme Sophie KENNEL rappelle que la CFVU avait déjà voté pour l'augmentation des tarifs du DU Bachelor affaires internationales l'an passé pour la 1^{re} année. Il est demandé à la CFVU de donner son avis sur l'augmentation des tarifs de 7 500 à 8 000 € pour la 2^e année. L'année prochaine, elle devra se prononcer pour ceux de la 3^e année.

M. Léo FACONNIER demande à scinder les formations qui présentent une augmentation. Mme Sophie KENNEL procède au vote des tarifs du Bachelor affaires internationales qui augmentent, puis à celui des autres tarifs qui n'augmentent pas.

Les tarifs du Bachelor affaires internationales de l'École de management de Strasbourg sont rejetés avec 8 voix pour, 7 contre et 8 abstentions.

Les autres tarifs et renouvellement de DU hors SFC de l'École de management de Strasbourg sont approuvés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

12.2 Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion

Mme Sophie KENNEL indique qu'il s'agit de voter les tarifs de la Faculté de droit sachant qu'il n'y a pas eu d'augmentation. En l'absence de question, elle passe au vote. Les tarifs et renouvellement de DU hors SFC de la Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion sont approuvés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

12.3 Faculté des langues (partie 2)

Mme Sophie KENNEL précise que les tarifs de la Faculté des langues n'augmentent pas. En revanche, des modifications ont été apportées à la maquette en alsacien et en hébreu. En l'absence de question, elle met le point aux voix. Les tarifs et renouvellement de DU hors SFC de la Faculté des langues (partie 2) sont approuvés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

12.4 Institut de développement et d'innovation pédagogique (IDIP)

Mme Sophie KENNEL fait savoir que l'Institut de développement et d'innovation pédagogique (Idip) porte trois DU : le DU +pro pour les étudiants, le DU Pédagogie de l'enseignement supérieur et le DU Accompagnement de l'étudiant pour les personnels de l'Unistra. Il n'y a pas de modification de tarifs. Elle rappelle que l'ensemble des personnels et des étudiants de l'Unistra sont exonérés des frais d'inscription à ces DU. Le DU Pédagogie de l'enseignement supérieur était porté administrativement par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé), mais opéré par l'Idip. Il sera dorénavant porté par l'Idip. Il est proposé à la CFVU d'approuver les tarifs et le renouvellement des DU de l'Idip.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT partage son étonnement de voir une non-composante porter un DU. Mme Sophie KENNEL précise que les services peuvent porter des DU ; c'est le cas dans d'autres universités. Ici, comme ils sont opérés par l'Idip, le souhait était de mettre les choses au propre. Mme Alexandra KNAEBEL ajoute que l'Idip est un service particulier de par son activité et de son intitulé. Par ailleurs, dans l'établissement, d'autres structures qui ne sont pas des composantes portent des DU. M. Dominique SCHLAEFLI complète : c'est un choix qui a été fait à l'Unistra pour les DU en formation continue de ne faire de DU que par les composantes, mais effectivement, dans d'autres établissements, de nombreux DU sont portés directement par les services universitaires de formation continue ou par d'autres composantes, notamment à finalité pédagogique comme l'Idip. Mme Sophie KENNEL admet que pour un service tel que l'Idip, c'est nouveau et cela a été discuté. Elle souligne que l'Idip a des enseignants contractuels rattachés, ce qui est une autre particularité et qui fait qu'elle ressemble à une composante en termes de gestion des personnels.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT demande pourquoi les heures dédiées à l'approche inclusive ont diminué dans le DU Accompagner les étudiants. Mme Sophie KENNEL explique que l'approche inclusive dans ce DU est travaillée dans l'ensemble des ateliers ; cela a toujours autant d'importance, mais le cloisonner dans un seul ne paraissait pas nécessaire d'où la réduction des heures uniquement dédiées à cela.

Mme Sophie KENNEL, en l'absence d'autres questions, passe au vote. Les tarifs et renouvellement de DU hors SFC de l'Institut de développement et d'innovation pédagogique (IDIP) sont approuvés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

12.5 Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)

Mme Sophie KENNEL signale qu'il n'y a pas d'augmentation de tarif. En l'absence de question, elle soumet le point au vote. Les tarifs et renouvellement de DU hors SFC de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) sont approuvés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

13. Approbation des montants de caution concernant le mobilier événementiel du Service de la vie universitaire

M. Alexandre MENY précise que la convention de prêt de matériel du SVU intègre de nouveaux matériels acquis par le SVU et la caution relative au prêt de matériel destiné notamment aux associations.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT s'interroge sur la mise en place de la caution. Y a-t-il beaucoup de casses ? M. Alexandre MENY répond que c'est rare, mais cela arrive. Cela peut aussi être une perte de matériel. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT est étonnée ; les associations ne payaient-elles pas jusqu'à présent ? La volonté est-elle de les responsabiliser ? M. Alexandre MENY précise

que la caution existait déjà. Le matériel ayant été complété avec des tables pliantes et de nouvelles tonnelles, le montant de la caution a été adapté. M. Arnaud GISSINGER note que les cautions sont encaissées uniquement en cas de dégradation importante. Le terme « importante » peut sembler logique, mais est au final flou. M. Alexandre MENY n'a pas de réponse factuelle à apporter, mais la formulation peut être revue. M. Arnaud GISSINGER dit que ce n'est pas nécessaire. Cela l'a interpellé étant en Faculté de droit.

M. Alexandre MENY, en l'absence d'autres questions ou remarques, ouvre le vote. Les montants de caution concernant le mobilier événementiel du Service de la vie universitaire sont approuvés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

14. Tarifs 2022/2023 pour les auditeurs libres

Mme Sophie KENNEL propose de voter conjointement les points 14, 15, 16, 17 et 18 qui concernent tous des tarifs. M. Arnaud GISSINGER souhaite savoir, pour le Pass Campus, si le tarif de 10 € est progressif si on perd la carte plusieurs fois. Mme Sophie KENNEL indique qu'il ne sera plus progressif ; c'est 10 € à chaque fois. M. Arnaud GISSINGER ne voit pas d'objection, dans ce cas, à un vote groupé. Mme Sophie KENNEL, après avoir exposé succinctement les cinq points et en l'absence de remarque, les soumet au vote.

Mme Sophie KENNEL indique que les tarifs pour les auditeurs libres sont maintenus à 80 €.

Les tarifs 2022/2023 pour les auditeurs libres sont approuvés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

15. Tarifs 2022/2023 des droits d'accès aux activités sportives – SUAPS

Les tarifs 2022/2023 des droits d'accès aux activités sportives – SUAPS sont approuvés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

16. Tarif 2022/2023 du Pass Campus

Le tarif 2022/2023 du Pass Campus est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

17. Tarifs Japanese-Language Proficiency Test (JLPT) – Faculté des langues

Mme Sophie KENNEL fait savoir que ce sont de nouveaux tarifs pour la certification en langue japonaise pour cinq niveaux allant de 75 à 85 €.

Les tarifs Japanese-Language Proficiency Test (JLPT) – Faculté des langues sont approuvés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

18. Tarifs de la certification SIELE (service d'évaluation internationale de la langue espagnole) – IUT Robert Schuman

Mme Sophie KENNEL indique que huit étudiants en 2020-2021 ont fait une certification en langue espagnole à l'IUT Robert Schuman. Le budget dédié est limité à 4 000 € pour la composante.

Les tarifs de la certification SIELE (service d'évaluation internationale de la langue espagnole) – IUT Robert Schuman sont approuvés par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

Conventions nationales

19. Convention entre la faculté de chirurgie dentaire et l'École catholique des arts et métiers de Strasbourg – Point reporté

20. Avenant à la convention de partenariat entre l'Unistra et l'Université Paris Diderot sur le master In Silico Drug Design- Design des Molécules Bioactives – Point reporté

21. Avenant à la convention entre la faculté de physique et ingénierie et l'INSA sur le master Design des surfaces et matériaux innovants

Mme Alexandra KNAEBEL précise que le parcours de M2 Design des surfaces et matériaux innovants de la mention Sciences et génie des matériaux porté par la Faculté de physique et ingénierie ouvrira en alternance en septembre 2022. L'avenant a pour objectif de clarifier les modalités d'inscription des apprentis et d'adapter les maquettes à la nouvelle organisation en alternance. En l'absence de remarque, elle soumet le point au vote. L'avenant à la convention entre la faculté de physique et ingénierie et l'INSA sur le master Design des surfaces et matériaux innovants est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

22. Renouvellement de la convention entre la faculté de théologie catholique et l'Université catholique de l'ouest

Mme Alexandra KNAEBEL fait savoir que le texte de cette convention renouvelée vise à clarifier l'inscription à l'Unistra d'étudiants qui souhaitent préparer à la Faculté de théologie de l'Université catholique de l'ouest (UCO) des diplômes nationaux de licence mention Théologie catholique et du master mention Théologie catholique. En l'absence de question, elle passe au vote. Le renouvellement de la convention entre la faculté de théologie catholique et l'Université catholique de l'ouest est approuvé par la CFVU par 20 voix pour et 3 abstentions.

23. Renouvellement de la convention entre la faculté de pharmacie et l'Institut mines télécom (IMT) d'Albi

Mme Alexandra KNAEBEL indique que la convention précise les conditions pour le partenariat entre l'Institut mines télécom (IMT) d'Albi et la Faculté de pharmacie en vue de l'attribution d'un diplôme d'État de docteur en pharmacie et du diplôme d'ingénieurs IMT Albi. En 2017, la formation initiale et la formation par apprentissage étaient abordées dans deux conventions ; il s'agit là de les fusionner.

Mme Rachel SCHURHAMMER souhaite savoir quels sont les débouchés. M. Gauthier MARCOT indique que cette formation est destinée aux étudiants qui vont s'orienter vers tout ce qui est circuit de production des médicaments et ingénierie des médicaments. Cette double casquette peut les aider dans l'industrie pharmaceutique.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence d'autres questions, soumet le point au vote. Le renouvellement de la convention entre la faculté de pharmacie et l'Institut mines télécom (IMT) d'Albi est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 23 voix.

Conventions internationales

24. Accord de coopération internationale aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master entre l'École de Management de l'Université de Strasbourg et L'Université Ca'Foscari de Venise (Italie) – Point reporté

25. Accord de coopération internationale aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master entre l'École de Management de l'Université de Strasbourg et Southwestern University of Finance and Economics –SWUFE (Chine) – Point reporté

26. Convention pour le cursus intégré franco-allemand, Interprétation et improvisation à l'orgue" entre la Faculté des Arts et la Hochschule für Musik Freiburg (Allemagne) – Point reporté

27. Divers

Mme Alexandra KNAEBEL s'enquiert des points divers. M. Léo FACONNIER souhaite savoir si le groupe de travail sur les droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires reprendra ses travaux avant les congés d'été. Mme Alexandra KNAEBEL indique que les réunions ne sont pas encore planifiées. L'équipe de présidence est partie dans les dialogues stratégiques des 35 composantes. Elle craint que les travaux ne reprennent qu'à la rentrée. M. Léo FACONNIER demande si l'équipe a déjà une direction par rapport à ces droits différenciés. Mme Alexandra KNAEBEL répond qu'elle a laissé le chantier tel qu'il a été présenté à la CFVU.

M. Thierry PRADIER souhaite faire une remarque concernant la convention internationale pour un double diplôme avec la *Southwestern University of Finance and Economics* en Chine, qui a été reportée à la prochaine CFVU. Il informe qu'une nouveauté est intervenue depuis les séances précédentes de CFVU où des accords similaires ont été validés : en janvier 2022, l'Assemblée nationale a voté une résolution sur la condamnation des violences génocidaires contre les Ouïghours en Chine. Cette résolution n'est pas accompagnée de sanctions au niveau national, ce qui signifie que l'on peut continuer à avoir des accords dans un cadre légal avec les universités chinoises. Toutefois, personnellement, il serait bien embêté de voter un tel accord même s'il en comprend l'intérêt pédagogique. Mme Alexandra KNAEBEL prend note de la remarque.

Mme Alexandra KNAEBEL, constatant que les membres de la CFVU n'ont pas d'autres points divers à aborder, rappelle que la prochaine séance aura lieu le 4 juillet 2022 avec un ordre du jour chargé et lève la séance.

La séance est levée à 16 h 11.

La Vice-présidente Formation et parcours de réussite

Alexandra KNAEBEL